

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 juin 2016

RELATIF À LA TRANSPARENCE, À LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET À LA
MODERNISATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE - (N° 3785)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 1232

présenté par

M. Potier

ARTICLE 44 BIS

À la fin de l'alinéa 2, supprimer les mots :

« au sein de la société ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.